Informations clés pour l'Investisseur

«Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.».

HSBC MIX EQUILIBRE

Part C/D : Code ISIN : FR0007003868

L'OPCVM est non coordonné et soumis au droit français .

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le FCP de classification AMF « Diversifié » a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance proche de celle de l'indice de référence composé de 50% taux et de 50% actions (allocation stratégique de long terme).

- Indice de référence : 10% de monétaire (EONIA) + 40% d'obligations d'Etat de la zone euro (CG EGBI) + 35% d'actions de la zone euro (MSCI EMU) + 15% d'actions internationales (MSCI World ex EMU) (dividendes nets réinvestis, en euros).

- L'actif est exposé sur les marchés d'actions dans une fourchette de détention allant de 35% à 65% et investi sur les marchés de taux (obligations et titres de créances négociables), dans une fourchette de détention allant de 35% à 65%.

- Les sources de performance sont les suivantes :
  - l ' allocation tactique entre les classes d'actifs
  - la diversification des thèmes d'investissement (classes d'actifs, zones géographiques, capitalisations, styles et secteurs, courbes de taux, types d'émetteurs)
  - la sélection de valeurs
  - la gestion active du risque de taux et du risque de change

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Le FCP est principalement investi en OPCVM.
- Le FCP peut également intervenir sur les marchés dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont distribués et/ou réinvestis dans le FCP suivant la décision de la société de gestion.
- La durée minimale de placement recommandée est de 4 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12h et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement

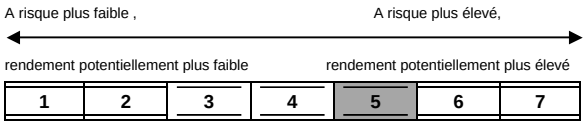

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- L'indicateur de risque est régulièrement réévalué et est donc susceptible d'évoluer dans le temps.
- Un risque faible ne signifie pas une totale absence de risque.

- Le FCP est classé dans la catégorie 5. Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires de la zone euro, autour de l'allocation stratégique composée de 50% actions et de 50% taux.

- Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact sur la valeur liquidative de l'OPCVM **:**
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

HSBC Global Asset Management

Frais

« *Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements* »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le **maximum** pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1.65 %
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent , clos au 31.12.2010 et peut varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 12 à 13 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr

- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

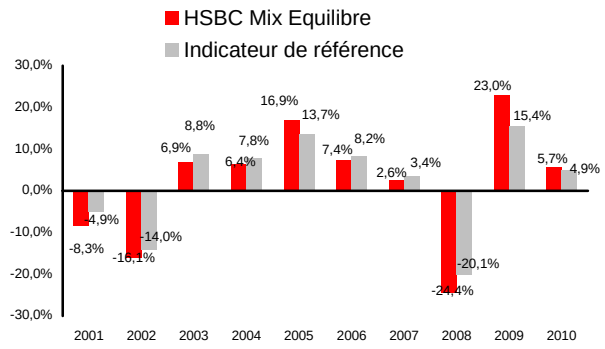

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie
- Les performances sont calculées coupons nets réinvestis
- Le FCP a été crée le 20.09.1996.
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion
- Fiscalité : OPCVM de capitalisation et/ou de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est soumis au régime de la Directive Européenne 2003/48 CE du 3 Juin 2003 sur la fiscalité de l'épargne.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 octobre 2011.